



NON A LA FUSION DES RAN !

La direction a mis à l'ordre du jour du prochain CTL du 18 mars la **fusion des résidences d'affectation nationale (RAN)** à effet au 1^{er} septembre 2017 de

- **Montrouge-Vanves**
- **Sèvres-Saint Cloud**
- **Courbevoie-Suresnes**
- **Clichy-Asnières**
- **Neuilly-Levallois**

Soit le passage de 16 à 11 RAN dans le département !

Avec, par exemple, la RAN fusionnée de Courbevoie-Suresnes, un agent intéressé par le site de Courbevoie devra demander au mouvement national la nouvelle RAN fusionnée. Mais au mouvement local, s'il est primé sur Courbevoie, il sera affecté à Suresnes.

Autre exemple, un agent qui veut obtenir la trésorerie de Bagneux pour se rapprocher de son domicile devra demander la RAN Montrouge-Vanves et prendre le risque de se retrouver à la trésorerie de Châtillon ou à celle de Malakoff.

La direction justifie cette mesure ainsi :

- *« Le regroupement 2 à 2 des RAN [...] permettra une plus grande souplesse dans l'allocation des ressources dans le respect des règles établies. »*

En clair : il s'agit d'accroître les possibilités de placer voire déplacer les « ressources » (c'est à dire les agents !) en fonction des besoins de l'administration et au mépris du choix des agents alors que c'est l'administration qui organise les suppressions et les vacances d'emplois massives.

L'affectation précise est renvoyée au niveau local où l'administration n'a de cesse de tenter d'assouplir les règles en vigueur.

En outre une affectation ALD à la RAN (utilisée notamment pour les premières affectations C en 2015) couvrira un périmètre élargi.

- *« Les regroupements de RAN aux effectifs faibles et de petite taille permettent d'atteindre une taille critique »* ... Taille critique qui est toujours le prétexte avancé pour justifier les fusions de services et les suppressions d'emplois !

- *« Le regroupement permet d'adosser une petite RAN déficitaire en effectifs et souvent peu attractive (Saint-Cloud) à une RAN plus importante (Sèvres) »*

Ainsi, par exemple, un agent qui voudra obtenir une mutation à Sèvres et pas à Saint-Cloud (ou à la trésorerie de Meudon et pas à celle de Saint-Cloud) devra demander la RAN élargie et risquera d'être affecté à Saint-Cloud. Plutôt que de s'interroger sur les raisons du manque d'attractivité d'une résidence la direction préfère procéder à l'affectation forcée des agents.

- La direction reconnaît que les regroupements ont pour conséquences d'augmenter les distances entre services mais ajoute que *« tous ces sites sont accessibles en transport en commun »*. Le regroupement accroît fortement l'étendue des RAN, jusqu'à une distance de 6,2 km entre les CFP de Meudon et Saint-Cloud. Se retrouver à Meudon au lieu de Saint-Cloud ou bien être contraint à la faveur d'une restructuration de passer de Saint-Cloud à

RAN

La Résidence d'Affectation Nationale est l'affectation géographique la plus précise qu'un agent peut demander au mouvement national. Elle correspond aux communes couvertes par le SIP et les trésoreries rattachées.

Meudon, cela n'est pas sans conséquence pour l'agent : temps de trajet allongé, frais de transport supplémentaires.

En cherchant à contourner les droits et garanties nationales des agents notamment en cas de suppression d'emploi et de restructuration par l'élargissement de la géographie des RAN, la direction dévoile son intention d'engager un vaste plan de restructurations et de fusions dans le département. Ce sont des SIE, des SIP, des trésoreries voire des sites entiers qui sont menacés de disparition. Par ailleurs, elle ne sera plus contrainte par le calendrier des mouvements nationaux de mutation pour organiser des fusions de services au sein des RAN élargies.

Par exemple, si la direction projette de fusionner les SIE d'Asnières et de Clichy à Clichy, avec la nouvelle RAN les agents du SIE d'Asnières seront automatiquement affectés dans le SIE fusionné à Clichy. Ils n'auront plus la garantie d'être maintenus à Asnières y compris en surnombre. S'ils veulent rester à Asnières, ils devront demander dans le mouvement local un autre service d'Asnières, compatible avec l'affectation nationale, le tout sans garantie de résultat.

Autre exemple, si la direction décide de transférer une brigade de vérification de Sèvres à Saint-Cloud, les inspecteurs avec leur affectation nationale « Sèvres-Saint-Cloud contrôle » seront contraints de suivre leur poste.

Pour la CGT, ce projet de fusion des RAN est un pas de plus dans la mise en cause du droit du fonctionnaire à choisir son affectation, à décider de sa mobilité, pour aller vers une mobilité forcée.

Il annonce restructurations, fusions de services (SIE, SIP,...) voire suppressions de sites au détriment des droits et garanties, des conditions de travail des collègues. Ce sont de nouveaux coups contre le service public et les missions de la DGFIP qui se préparent.

Il apparaît que conformément aux orientations de la DG présentées lors du Comité technique de réseau du 26 janvier, de nombreuses directions d'Ile-de-France et de province projettent des fusions de RAN. Pour tout agent qui fera une demande de mutation, le risque d'être affecté sur une commune éloignée de son souhait sera très grand. La direction locale disposera dans les faits d'un pouvoir accru.

Ces dispositions s'inscrivent dans la logique de PPCR. Il s'agit de généraliser la mobilité forcée et l'accompagnement des restructurations qui découlent de l'ASR (Aménagement des Structures et du Réseau) de la réforme territoriale.

De la même manière qu'il s'attaque au Code du travail, le gouvernement s'attaque au statut. L'article 23 du projet El Khomri institue d'ailleurs pour les fonctionnaires le compte personnel d'activité (CPA) destiné à accompagner la « personne » dans ses changements d'employeur et à substituer aux droits collectifs du statut et des conventions collectives de prétendus droits individuels.

Attaque contre le Code du travail et le statut, suppressions et vacances d'emplois, restructurations et fusions, bornes CAF, fusions de RAN... ça suffit !

Y a-t-il d'autre voie que de préparer la grève pour bloquer cette politique ?

La CGT propose la tenue d'assemblées générales du personnel avec les organisations syndicales pour débattre et décider ensemble.